

SOMMAIRE :

ni de l'Ingénieur des Mines
Joseph JOFFRE

SECRET

-o-o-o-o-o-o-o-

DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-o-o-o-o-

ANNEE 1961 -- N° 444 /PR

-o-o-o-o-o-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU DAHOMEY

VU la loi n° 60-36 du 26-II-60 portant constitution de la République du Dahomey

VU le décret n° 381/PCM du 29-I2-60 portant organisation du Gouvernement du Dahomey ;

VU la loi n° 59-I6 - ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs dont la nomination des titulaires est faite par le Premier Ministre ;

VU le contrat d'engagement n° 00721 du 13 Septembre 1961 concernant l'Ingénieur des Mines Joseph JOFFRE du Ministère de la Coopération Française ;

VU la décision n°392/MTP du 15/I2/1961 mettant M. JOFFRE à la disposition du Chef du Service des Mines et de la Géologie.

Le CONSEIL DES MINISTRE ENTENDU ;

D E C R E T E

ARTICLE 1er.-- Monsieur Joseph JOFFRE, Ingénieur des Mines est nommé Adjoint au Chef du Service des Mines et de la Géologie du Dahomey

ARTICLE 2 - La rémunération de Monsieur JOFFRE est à la charge du Ministère de la Coopération Française.

ARTICLE 3.-- Le présent décret qui a effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé le 1er Décembre 1961, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Dahomey et communiqué partout où besoin sera.

S :

Original.....	I
M.F.....	4
C.F.....	I
Ordonnateur-Délégué.....	I
M.T.P.....	I
Mines	5
Intéressé	I
Ministère Travail.....	I
Inspecteur du Travail.....	I
Aide et Coopération	I

FAIT à PORTO-NOVO, le 19 DEC. 1961...
Pour LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE absent,
Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,
chargé de l'intérim :

Radio Diffusion.....I
Cdt Militaire.....I